



COVID-19

Mise à jour le 4 mai 2020 :

BRESSE syndics inc. est ouvert de manière adaptée.

À compter du 4 mai 2020, les rencontres en personne reprennent de manière adaptée aux circonstances.

Si vous le préférez, nous offrons encore des rencontres par téléphone ou vidéoconférence.

Rencontre en personne dans nos locaux

Nous avons mis des mesures en place pour participer à l'effort collectif de limitation de la propagation du virus et ainsi protéger tant nos clients que les membres de notre équipe. Aussi, jusqu'à nouvel ordre, les mesures suivantes sont en place et ce, tant pour les membres de notre équipe que pour nos clients :

- Désinfection des mains pour tous à l'entrée de nos bureaux
- Poignées de mains interdites
- Distanciation minimale de 2 mètres en tout temps
- Désinfection des locaux de rencontre et du matériel après chaque utilisation
- Écrans séparateurs (plexiglass) entre les conseillers et clients dans les salles de rencontre
- Limitation du nombre de clients en tout temps afin d'éviter l'utilisation des salles d'attente

Rencontres par téléphone ou vidéoconférence

Le bureau du Surintendant des faillites du Canada a établi des procédures qui nous permettent de continuer à vous offrir d'utiliser les solutions prévues à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité sans qu'une rencontre en personne ne soit tenue.

Nous offrons donc de tenir les rencontres par téléphone ou par vidéoconférence.

Il est possible de déposer une faillite ou une proposition sans devoir vous rendre à nos bureaux.

Prenez soin de vous et merci de participer à l'effort collectif. Bonjour

BRESSE
Syndic autorisé en insolvabilité

Sans frais 1-844-890-6767